

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 05070

Numéro SIREN : 878 258 003

Nom ou dénomination : A.K RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2022 sous le numéro de dépôt 22306

AK RENOVATION
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 55, Rue Flégier - 13001 MARSEILLE
SIREN 878 258 003 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Extraordinaire

Du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux
Et le 15 septembre
A 8 heures,

Les associés de la société «**AK RENOVATION**» Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social – **55 Rue Flégier - 13001 Marseille.**

L'assemblée est présidée par **Madame Sara ABDELAZIZ MOHAMED ELBOREI** en sa qualité de Présidente.

Sont présents :

- **Monsieur Ahmed ELBORAEI** possédant **50 actions**,
- **Monsieur Karim FENOUN** possédant **50 actions**,
- **Madame Sara ABDELAZIZ MOHAMED ELBOREI**, **présidente**

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions :

- ❖ A la majorité des associés représentant au moins les deux tiers des actions, en ce qui concerne le changement de mandataire social.
- ❖ A la majorité des associés représentant au moins les deux tiers des actions au moins, en ce qui concerne les autres délibérations mises à l'ordre du jour.

La présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de **Madame Sara ABDELAZIZ MOHAMED ELBOREI** et son remplacement par **Monsieur Karim FENOUN**.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts et un K bis du Registre du commerce,
- La lettre de convocation adressée aux associés,
- Le rapport de la Présidence
- Le texte des résolutions proposées.

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis la présidente commente les termes de son rapport et répond aux différentes questions.

Après cette courte discussion, les associés décident de passer immédiatement au vote des résolutions.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'Assemblée donne acte à la Présidente de ce que les dispositions des statuts et des lois concernant la convocation de l'Assemblée Générale ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

La collectivité des associés donne son accord pour la démission de **Madame Sara ABDELAZIZ MOHAMED ELBOREI** et nomme en remplacement **Monsieur Karim FENOUN** né le 03/03/1989 à GHARBEYA de nationalité égyptienne demeurant et domicilié Mit Habib Centre Samanouche – GHARBEYA – EGYPTE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION :

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, la collectivité des associés décide de modifier l'**article 29** des statuts de la façon suivante :

Article 29-DESIGNATION DES DIRIGEANTS

Le nouveau président est **Monsieur Karim FENOUN** né le 03/03/1989 à GHARBEYA de nationalité égyptienne demeurant et domicilié Mit Habib Centre Samanouche – GHARBEYA – EGYPTE.

Monsieur Karim FENOUN accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées, et déclare pour ce qui la concerne n'exercer aucune fonction et n'être frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer les fonctions de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION :

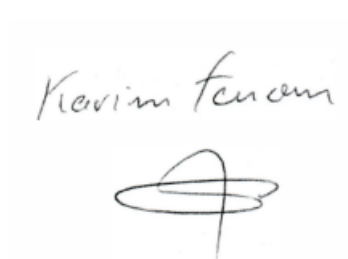
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit. Donne tous pouvoirs au président de la société en vue de faire tous changements au Registre du commerce et aux organismes fiscaux et sociaux et de faire publier les changements intervenus dans la société dans un journal habilité de la région.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée à 9 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la présidente et le nouveau président.

Le nouveau président
Monsieur Karim FENOUN

Handwritten signature of Karim Fenoun in black ink, consisting of the name 'Karim Fenoun' and a stylized circular flourish below it.

La présidente partante
Madame Sara ABDELAZIZ MOHAMED ELBOREI

Handwritten signature of Sara Elbori in blue ink, with the name 'Sara Elbori' written in a cursive style.